

Le parc éolien des Avaloirs a été inauguré



Le parc éolien des Avaloirs a été inauguré par la société Neoen et des élus du département.

Ouest-France

Avec ce cinquième parc de trois éoliennes de 178 m de hauteur, la communauté de communes produit 105 % des besoins du territoire.

Le cinquième parc éolien de la communauté de communes du Mont des Avaloirs a été inauguré mardi 26 avril. **« Ce projet a été voté en novembre 2015 et mars 2016. Il n'y a eu aucun recours de la part des habitants »**, rapporte Denis Geslain, maire de la commune.

Trois éoliennes de 178 m de hauteur font désormais partie du paysage. D'une puissance de production totale de 9 mégawatts (MW), elles produisent annuellement 24,8 gigawatteures (MWh), soit la consommation électrique de près de 9 000 habitants selon le communiqué de presse de la société Neoen, porteur du projet. **« La situation géopolitique et économique nous démontre actuellement que l'énergie renouvelable doit être une des alternatives. La commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson est heureuse d'avoir donné son accord il y a plusieurs années pour implanter trois éoliennes qui couvrent largement les besoins de nos 2400 concitoyens ».**

L'ambition du département de la Mayenne et de la région Pays de la Loire est d'atteindre une autonomie énergétique régionale décarbonée. La Région a comme objectif de couvrir sa consommation d'énergie par 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050.

L'électricité produite est directement renvoyée dans le réseau, il n'y a pas de stockage sur place. **« Elle n'est pas directement consommée par la ville de Pré-en-Pail, elle est envoyée dans le réseau national. »**

Un suivi de la biodiversité

« Avant chaque réalisation, une étude est effectuée sur la biodiversité présente sur le site et ses alentours », explique Stéphane Auneau, chef de projet Neoen sur le parc des Avaloirs. **« Selon les relevés, le fonctionnement du parc est adapté. »**

Sur le site des Avaloirs une population de chauves-souris a été identifiée. **« Afin de ne pas perturber leur milieu, le fonctionnement des éoliennes est adapté aux relevés de sortie des chauves-souris. Elles sont à l'arrêt du coucher du soleil jusqu'à l'aube »,** détaille Gaëlle Davaine, chargée du suivi du parc. **« Un suivi de mortalité (sur la faune NDLR) est effectué sur chaque parc éolien toutes les une à deux semaines. Les éoliennes sont équipées de capteurs d'impact, ce qui lance une alerte et dépêche une équipe de suivi de mortalité afin de constater un décès par impact potentiel. Par an nous avons un à deux impacts d'oiseaux seulement. »**

Les éoliennes sont équipées de peignes antibruit. **« C'est une technologie qui a six ans, nous l'installons systématiquement. Chaque pale est équipée de serrations (peignes NDLR) qui perturbent moins la biodiversité. »**